

Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 avril 2018, ouverte à 19 heures 30

PRESENTS : Mmes. Valérie FUCHS, Maire, Estelle BRONN, Adjointe, MM. Fabien MANNHART, Adjoint, Jérôme DAVID, Frédéric LANG, Pascal ROOS, Thomas STARCK, Christophe WEISS

ABSENTS EXCUSES : M. Joseph OTT donne procuration à Mme. Valérie FUCHS
Mme. Virginie LANNO absente en début de séance, donne procuration à M. Jérôme DAVID.
Mme. LANNO rejoint l'assemblée après le vote du point 2018-13.

ABSENTE EXCUSEE : Mme. Caroline DINDAULT rejoint l'Assemblée après le vote du point 2018-09.

2018-08 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé sans réserve.

2018-09 : DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE LES CIGOGNES

Mme. le Maire expose : l'École Élémentaire de Gerstheim sollicite une participation financière pour trois projets de classe de découverte dont :

- un projet de classe d'escalade en avril 2018 (4 jours sans nuitée)
- un projet à BUHL en mai (3 jours avec nuitée)
- un projet à La Bresse en juin 2018 (4 jours avec nuitée).

3 enfants domiciliés à Daubensand participent à ce projet.

Le conseil, après délibération,

- décide par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS (Mme. V. LANNO - M. J. DAVID) d'accorder la somme de 3,75 € par jour et par enfant, soit 41,25 €.
- Les crédits seront prélevés sur l'article 6574.

2018-10 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif 2017 est présenté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses de fonctionnement :	224 191,82 €
	Recettes de fonctionnement :	274 376,56 €
	Excédent de fonctionnement de l'exercice :	50 184,74 €
	Excédent antérieur reporté :	103 945,35 €
	Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2017 :	154 130,09 €
<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses d'investissement :	295 057,84 €
	Recettes d'investissement :	288 579,47 €
	Déficit d'investissement de l'exercice :	6 478,37 €
	Déficit antérieur reporté :	9 222,57 €
	Déficit d'investissement au 31.12.2017 :	15 700,94 €

Compte tenu du résultat antérieur reporté, l'excédent de clôture de 2017 se chiffre à 138 429,15 €

Après avoir présenté le compte administratif, Mme. le Maire cède la présidence à Mme. Estelle BRONN, Adjointe, et se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, considérant la concordance avec les indications du compte de gestion, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2017.

A l'issue de la délibération, Mme. le Maire rejoint l'assemblée.

2018-11 : COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, constatant que le compte de gestion du comptable de la commune retrace les mêmes écritures que le compte administratif, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte de gestion de l'année 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	274 376,56 €	
Dépenses :	224 191,82 €	
EXCEDENT :	50 184,74 €	
Excédent antérieur reporté :		103 945,35 €
Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2017 :		154 130,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	288 579,47 €	
Dépenses :	295 057,84 €	
DEFICIT :	6 478,37 €	
Déficit antérieur reporté :		9 222,57 €
Déficit d'investissement au 31.12.2017		15 700,94 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 138 429,15 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018-12 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Valérie FUCHS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	50 184,74 €
- un excédent reporté de :	103 945,35 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	154 130,09 €

- un déficit d'investissement de :	15 700,94 €
- un déficit des restes à réaliser de :	29 180,40 €
Soit un besoin de financement de :	44 881,34 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	154 130,09 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	44 881,34 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	109 248,75 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	15 700,94 €

2018-13 : BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2018 selon la proposition qui suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses et recettes :	377 600 €
Section d'Investissement :	Dépenses et recettes :	111 700 €

2018-14 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	12,60 %
Taxe foncière (Bâti)	2,66 %
Taxe foncière (non bâti)	35,39 %

par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme. E. BRONN).

2018-15 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS – SEANCE BUDGETAIRE -

Le Conseil Municipal décide de la prise en charge par le budget communal des frais du repas afférent à la séance budgétaire. Y prendront part, les conseillers ainsi que la secrétaire de mairie.
Les crédits sont prévus à l'article 6232.

Cette délibération est valable pendant toute la durée du mandat.

2018-16 : PRIX POUR LE FLEURISSEMENT - PALMARES 2017 – DATE DE REMISE DES PRIX

Il est à nouveau décidé d'engager environ 950 € pour récompenser les réalisations florales qui ont été évaluées par la commission communale de la manière suivante:

Un Prix d'Excellence de 50 €
Un Prix d'Honneur de 40 €
Un Premier Prix de 35 €
Un Deuxième Prix de 25 €
Une quarantaine de Prix d'Encouragement.

Il a été décidé que l'attribution des prix se fera par la remise d'un bon d'achat, valable uniquement auprès des commerçants et artisans floraux locaux figurant sur ledit bon.

Ce bon d'achat sera valable pour une durée déterminée, à savoir jusqu'au 31 août 2018.

La remise est prévue le 13 mai 2018 à 10h30 en mairie.

Le palmarès est le suivant :

- M. et Mme Bernard FRITSCH (prix d'excellence)
- M. et Mme René DEMANGE (prix d'honneur)
- M. et Mme Roger BAECHLER (1er prix)
- M. et Mme Pierre WIDMAIER (2^{ème} prix)

2018-17: DIVERS

Mme. le Maire explique être dans l'attente d'un dernier devis pour la réfection de la cheminée de l'église et que la mise en chantier pourra démarrer rapidement.

Les travaux relatifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme suivent leurs cours. Une réunion entre les différentes entités est prévue le 17 avril 2018.

Une réflexion a été menée suite aux différentes observations concernant l'enlèvement du radar pédagogique.

La journée « plantation » a été fixée au 26 mai 2018.

Mme. Estelle BRONN propose de dissoudre la Commission Fleurissement créée le 27 novembre 2015. Proposition acceptée.

Plus personne ne demandant la parole, Mme. le Maire clôt la séance à 21 heures 30.